

(^)

(N^o 43.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 1851.

Budget du Département de la Guerre, pour l'exercice 1852 ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT. AU NOM DE LA SECTION CENTRALE ⁽²⁾. PAR M. ALLARD.

MESSIEURS,

Depuis plusieurs années, le Budget de la Guerre donnait lieu à de longs débats dans le sein des Chambres législatives.

La résolution prise, l'an dernier, par le Gouvernement, d'examiner mûrement, avant la discussion du Budget de 1852, les diverses questions relatives à notre établissement militaire et de s'entourer, à cet effet, des lumières d'une commission qu'il nommerait, fut accueillie favorablement par les Chambres; le Budget de 1851 fut, par suite, voté à la majorité de 74 voix contre 2, 5 membres se sont abstenus.

La commission a été nommée par arrêté royal du 14 octobre dernier. Elle fonctionne; son travail, il faut l'espérer, sera remis sous peu au Gouvernement.

Le 28 février, le Gouvernement, pour se conformer aux dispositions de la loi sur la comptabilité, déposa sur le bureau de la Chambre un Budget provisoire, qui vient d'être soumis à l'examen des sections.

Ce Budget a été établi sur la même force moyenne et sur les mêmes bases que le Budget de l'exercice 1851.

Dans l'évaluation des dépenses, il n'a pas été tenu compte de l'année bissextile, qui donne lieu à une augmentation de dépense d'environ 50,000 francs.

Très-peu d'observations ont été faites en sections; le Budget a été adopté à l'unanimité, sauf une abstention.

DISCUSSION EN SECTION CENTRALE.

Un membre appelle l'attention de la section centrale sur l'importance et l'opportunité du vœu énoncé par la deuxième section. Celle-ci avait chargé son

⁽¹⁾ Budget, n^o 16.

⁽²⁾ La section centrale, présidée par M. VERHAEGEN, était composée de MM. VAN GROOTVEN, THIÉRY, COOLS, A. DUMON, DE LIEDEKERKE et ALLARD.

rapporteur de s'assurer si le Budget pour 1852, répondait aux besoins que des éventualités imprévues pourraient faire naître; et, sans vouloir discuter ou modifier le chiffre provisoire indiqué par le Gouvernement, respectant l'examen scrupuleux auquel la grande commission soumet notre établissement militaire, elle avait exprimé la ferme espérance que le Gouvernement s'empresserait de demander aux Chambres les ressources extraordinaires dont le besoin surgirait des circonstances.

La section centrale s'étant associée à ce vœu, a cru bien faire de se mettre en rapport avec M. le Ministre de la Guerre; réunie de nouveau le 5 décembre, elle a reçu de ce haut fonctionnaire, qui s'était rendu dans son sein, la réponse suivante, que nous transcrivons textuellement :

Le Gouvernement prendra toutes les mesures que pourraient nécessiter les circonstances. Il est convaincu que la Chambre s'associera à toutes les mesures que commanderaient l'intérêt du pays et les besoins de l'armée.

La section centrale a accueilli cette réponse avec une vive satisfaction. Elle a applaudi à la prévoyante fermeté du Gouvernement, et convaincue que celui-ci, en assumant la responsabilité de la situation, a su en apprécier l'étendue et toutes les exigences, elle lui a offert son invariable et fidèle concours. Se souvenant de l'attitude pleine de glorieuse sagesse que la Belgique a su maintenir lors des redoutables événements de 1848, et se rappelant que l'union, qui avait alors rallié toutes les opinions en un commun élan de dévouement à la nationalité et au pays, subsistait dans toute sa force, elle est persuadée d'avoir fidèlement reflété le sentiment intime et patriotique de la Chambre et de la Nation.

Le Budget, montant à la somme de 26,787,000 francs est adopté à l'unanimité.

Dans la séance du 8 juillet dernier, la proposition de M. Jacques sur l'organisation de la force publique a été renvoyée à la section centrale qui serait chargée d'examiner le Budget de la Guerre.

La section centrale estime que cette proposition de notre honorable collègue doit être transmise à la commission chargée par le Gouvernement de l'examen de l'organisation de l'armée; elle en propose en conséquence le renvoi à M. le Ministre de la Guerre.

DISCUSSION GÉNÉRALE EN SECTIONS.

La première section est d'avis qu'en présence du travail dont s'occupe la grande commission nommée par le Gouvernement, qu'il n'y a pas lieu d'examiner le Budget d'une manière approfondie.

Elle en adopte l'ensemble, à six voix contre une abstention.

La deuxième section a fait la même observation que la première.

Elle exprime le désir que le rapporteur s'assure, en section centrale, si le Budget, tel qu'il est présenté pour 1852, répond, dans une mesure suffisante, aux précautions que commandent les éventualités de l'année à laquelle il s'applique. Elle n'exige pas que, pendant le travail confié à la commission chargée d'examiner les besoins de notre organisation militaire, le chiffre du projet ministériel soit modifié d'une manière normale; toutefois elle compte que si les

circonstances en faisaient sentir l'urgence, le Gouvernement s'empresserait de venir demander aux Chambres des crédits extraordinaires ainsi que les moyens d'y faire face.

Elle adopte le Budget, à l'unanimité.

Troisième section. — Pas de discussion générale; elle adopte à l'unanimité.

La quatrième section demande l'état des pensions militaires depuis le dernier état fourni à la Chambre.

Le Ministre a remis à la section centrale l'état demandé; il figurera aux pièces annexées à ce rapport sous les lettres A, B et C. Elle émet le vœu que la grande commission militaire soit saisie de l'examen de la loi sur les *servitudes militaires*.

M. le Ministre a répondu à cette demande qu'un projet de loi sur les servitudes militaires est complètement terminé; qu'il est soumis, en ce moment, à l'appréciation de M. le Ministre de la Justice.

Elle adopte l'ensemble du Budget, sans opposition et à l'unanimité.

La cinquième section demande que le Gouvernement soit interrogé sur la question de savoir s'il est en position de pourvoir à toutes les éventualités de 1852, sous le rapport de l'organisation militaire.

Elle adopte l'ensemble du Budget, à l'unanimité.

La sixième section émet le vœu que le projet de loi pour l'organisation définitive de l'armée soit discuté dans la session actuelle; M. le Ministre a répondu qu'il ne pouvait prendre aucun engagement à cet égard.

Elle adopte le Budget, à l'unanimité.

CHAPITRE III.

SERVICE DE SANTÉ ET ADMINISTRATION DES HÔPITAUX.

ART. 10. — La deuxième section exprime l'opinion que le moyen de diminuer le nombre des malades dans les hôpitaux, serait l'adoption d'une loi sur la prostitution.

M. le Ministre a répondu que le nombre de journées de malades en traitement dans les hôpitaux a diminué d'une manière notable en 1851. C'est ainsi que, pendant les 9 premiers mois de 1850, il a été de 404,657 journées, tandis que, pendant la même période de 1851, il n'a été que de 363,989

En moins en 1851. 40,668 journées;
il a ajouté qu'un projet de loi sur la prostitution a été élaboré par une commission spéciale.

Toutes les sections adoptent l'art. 10.

CHAPITRE V.

ÉCOLE MILITAIRE.

ART. 16. — La deuxième section demande sur quel article du Budget on paie les bourses aux élèves de l'école militaire; elle pense qu'il n'y aurait pas d'inconvénient à insérer les noms des titulaires au *Moniteur*.

Elle adopte du reste, ainsi que les autres sections.

RÉPONSE DE M. LE MINISTRE. — « La somme de 800 francs à payer annuelle-
» ment pour pension par chaque élève, est versée entre les mains des rece-
» veurs des domaines de l'État, comme produit prévu au Budget des Voies et
» Moyens.

» Les parents des élèves qui obtiennent des bourses sont dispensés d'effec-
» tuer les versements, et dès lors, aucun article du Budget n'est grevé de ce
» chef.

» D'après l'art. 4 de la loi du 28 février 1845, il n'y a pas obligation d'insérer
» au *Moniteur* les arrêtés royaux dont la publicité ne présente aucun carac-
» tère d'utilité publique, ou qui pourraient léser des intérêts individuels. »

CHAPITRE VII.

MATÉRIEL DU GÉNIE.

ART. 20. — La deuxième section prie la section centrale d'inviter M. le Mi-
nistre de la Guerre à ne pas exécuter des travaux aux fortifications des places
qui pourraient être désignées pour être démolies; à ne faire aucune construc-
tion nouvelle au camp de Beverloo, et à examiner si la somme qui y est des-
tinée ne pourrait pas être plus utilement employée à l'achèvement de la forte-
resse de Diest.

RÉPONSE DE M. LE MINISTRE. — « La question des forteresses et celle du camp
» de Beverloo sont soumises en ce moment à la grande commission; il me
» semble donc qu'il faut attendre la décision qui sera prise à la suite de l'opi-
» nion qu'elle émettra.

» Je ferai, du reste, observer que les bâtiments que l'on se propose de
» construire cette année au camp de Beverloo, sont destinés à remplacer ceux
» qui tombent en ruine; ils sont donc indispensables. On a même été forcé,
» l'année passée, de cantonner un certain nombre d'hommes, faute de loge-
» ments suffisants au camp de Beverloo.

» Les briques nécessaires pour ces constructions étant fournies à pied
» d'œuvre, se détérioreront si on ne les emploie pas, et on sera forcé de les
» vendre à vil prix.

» Quel que soit, du reste, le mode de construction que l'on adopte pour le
» camp, il est évident que l'on devra faire, tous les ans, un certain nombre de
» constructions pour remplacer les anciens bâtiments qui tombent de vétusté.
» Il est donc impossible d'employer à l'achèvement de la forteresse de Diest
» les fonds destinés au camp de Beverloo. »

Un membre a fait remarquer que, dans le litt. E de l'art. 20, il y a 4,300
francs pour loyer de l'hôtel du Gouverneur de la résidence; il demande si le
crédit sera employé.

M. le Ministre a répondu que depuis un an la position n'était pas occupée,
et qu'il n'avait pas l'intention de procéder à cette nomination. Il a déclaré qu'il
ne ferait pas usage des 4,300 francs, mais que la place n'était pas supprimée,
que le Gouvernement devait conserver toute sa liberté pour l'avenir.

L'article est adopté par toutes les sections.

CHAPITRE IX.

TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.

ART. 29. — La deuxième section propose la suppression, au litt. A, de 3,660 francs, et au litt. B, de 366 francs, qui représentent la solde et l'indemnité de fourrages d'un major décédé.

Les autres sections adoptent.

M. le Ministre a répondu qu'on pourrait, à la rigueur, retrancher du litt. A le traitement d'un major d'artillerie décédé, soit, après déduction de la retenue de $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments fr. 3,641 70
et du litt. B, l'indemnité de fourrages pour un cheval 457 50

TOTAL. fr. 4,099 20

mais il est à remarquer que les crédits demandés pour cet article sont essentiellement variables, et que les chiffres portés au Budget ont été établis au commencement de l'année 1851. Or, comme les officiers en non-activité, etc., sont susceptibles de changer de position, pour ainsi dire chaque jour, on pense qu'il n'y a pas lieu de réduire le montant du crédit demandé.

Le Rapporteur,

ALLARD-PECQUEREAU.

Le Président,

VERHAEGEN.



ÉTAT NOMINATIF

Des officiers, sous-officiers et soldats pensionnés pendant l'année 1851.

DATE ET NUMÉRO des ARRÊTÉS.	NOMS.	GRADES.	MONTANT DE LA PENSION		Observations.
			pour ancienneté.	pour infirmité.	
1851.					
11 juin, n° 7725.	De Dieskau	Colonel.	5,200 "	"	Sur sa demande.
11 juin, n° 7726.	Lauwerys.	Id.	"	5,520 "	
3 oct., n° 7866.	Vandepoele	Id.	3,840 "	"	
12 fév., n° 7646.	Declercq	Intendant de 2 ^e classe .	2,281 "	"	Assimilé au grade de lieutenant-colonel.
11 juin, n° 7725.	Cambier.	Lieutenant-colonel . .	2,125 "	"	
3 oct., n° 7867.	Dutilleul.	Id.	5,000 "	"	Sur sa demande.
" "	Ancion.	Id.	2,500 "	"	Idem.
13 oct., n° 7872.	Fauquel	Id.	2,500 "	"	
12 fév., n° 7645.	Brunfaut	Major	"	2,100 "	Idem.
11 juin, n° 7725.	Goffin	Médecin de garnison .	2,520 "	"	Assimilé au grade de major.
10 août, n° 7795.	De Quebedo	Major	2,100 "	"	
3 oct., n° 7867.	Van Ruymbeke	Id.	2,565 "	"	Sur sa demande.
13 oct., n° 7872.	Mabille	Id.	"	2,100 "	
12 fév., n° 7645.	Cools	Capitaine	1,500 "	"	
" "	Tockert	Id.	1,224 "	"	Idem.
" "	Bouchat	Id.	"	1,084 "	Idem.
" "	Parent.	Id.	"	956 "	
" n° 7646.	Morandi	Id.	"	1,636 "	Idem.
" "	Vanassche.	Id.	"	1,552 "	
11 juin, n° 7725.	Simoens	Id.	"	1,700 "	
" "	Moreau	Id.	"	1,760 "	
" n° 7726.	Fonsny	Id.	"	1,887 "	
" "	De Marée.	Id.	"	1,870 "	
" "	Van Réable	Id.	"	1,424 "	
25 juill., n° 7780.	Thiery.	Id.	1,575 "	"	
" "	Renout.	Id.	1,636 "	"	
" "	Dubois.	Id.	"	1,607 "	
10 sept., n° 7856.	Parasie.	Id.	2,040 "	"	
3 oct., n° 7867.	Caplain	Id.	2,040 "	"	Idem.
" "	Callaey.	Id.	2,040 "	"	Idem.
13 oct., n° 7872.	Squillier	Id.	2,040 "	"	
" "	Van Goethem.	Id.	"	2,040 "	Idem.
12 fév., n° 7645.	Delincé.	Lieutenant	"	1,200 "	
" n° 7646.	Dorez	Id.	"	1,320 "	Idem.
" "	Van Cortenberghe . .	Id.	"	1,200 "	Idem.
" "	Dutrieux	Médecin de bat., 2 ^e cl.	"	1,080 "	Assimilé au grade de lieutenant.

DATE ET NUMÉRO des ARRÊTÉS.	NOMS.	GRADES.	MONTANT DE LA PENSION		Observations.
			pour ancienneté.	pour infirmité.	
1881.					
25 fév., n° 7654.	Ludig	Lieutenant.	1,035 "	"	
12 juin, n° 7725.	Gevaert	Id.	1,440 "	"	Sur sa demande.
" "	Guinez.	Pharmacien de 2 ^e classe.	930 "	"	Assimilé au grade de lieutenant.
" n° 7726.	Deroubaix.	Lieutenant.	825 "	"	
25 juill., n° 7780.	Deridder	Id.	1,440 "	"	Sur sa demande.
" "	Musch.	Id.	1,440 "	"	Idem.
" "	Lemonnier	Id.	918 "	"	Idem.
" "	Deltenre	Id.	"	1,170 "	
" "	Declerck	Id.	"	1,185 "	
" "	De Conway	Id.	"	840 "	
" "	Lanbot.	Id.	"	1,035 "	
" "	Verkerck	Id.	"	765 "	
12 fév., n° 7646.	Labrique	Directeur adj. d'hôpital.	"	500 "	Assimilé au grade de sous-lieutenant; pensionné sur sa demande.
11 juin, n° 7725.	Smits	Sous-lieutenant	"	500 "	
" "	Ripet	Id.	"	1,000 "	
" n° 7726.	Vandooren	Id.	1,140 "	"	Sur sa demande.
" "	Dondt	Id.	938 "	"	
" "	Nysten.	Pharmacien de 3 ^e classe.	"	1,200 "	Assimilé au grade de sous-lieut.
" "	Gillet	Garde d'artill. de 3 ^e cl.	"	1,005 "	Idem.
" "	Michel.	Sous-lieutenant	"	500 "	
15 oct., n° 7872.	Flanci	Id.	1,200 "	"	
" "	Dulière.	Médecin-adjoint	915 "	"	Assimilé au grade de sous-lieut ^{en} .
25 oct., n° 7882.	Idiers	Sous-lieutenant	"	1,080 "	
	TOTAL.		52,758 "	41,580 "	
1880.					
8 déc., n° 7603.	Gys.	Maréchal-des-logis	"	320 "	
" n° 7604.	Mollen.	Sergent-major	"	600 "	
" "	Bierbach	Chef de musique	"	572 "	Assimilé au grade d'adjudant-sous-officier.
" "	Henrard	Sergent	"	561 "	
" "	Roumans	Id.	"	600 "	
1881.					
2 mars, n° 7659.	Bloyaert	Id.	"	515 "	
" "	Derache	Id.	"	549 "	
" "	Van Lancker	Id.	"	507 "	
" "	Tiniot	Id.	"	462 "	
" "	Vandessel	Id.	480 "	"	
4 juin, n° 7718.	Bergmann.	Sergent-major	"	600 "	
" "	Bondroit	Maréchal-des-logis	"	600 "	
" "	Desmedt	Sergent	"	500 "	
" "	Winkler	Id.	"	600 "	

DATE ET NUMÉRO des ARRÊTÉS.	NOMS.	GRADES.	MONTANT DE LA PENSION		Observations.
			pour ancienneté.	pour infirmité.	
1831.					
4 juin, n° 7718.	Van Dale	Sergent	"	588 "	
" "	Bouquaert	Id.	"	579 "	
" "	Van de Laer	Id.	"	515 "	
" "	Delvenne	Id.	"	504 "	
" "	Renard.	Maréchal-des-logis	"	507 "	
" "	Damery	Id.	"	597 "	
" "	Gerard.	Id.	"	690 "	
" "	Vetler	Id.	"	570 "	
" "	Lorant.	Id.	"	600 "	
" "	Hollé	Tisanier	"	480 "	Assimilé au rang de sous-officier.
28 juin, n° 7754.	Waoiry	Sergent-major	"	552 "	
10 sept, n° 7857.	Berlemont.	Musicien	480 "	"	Idem.
" "	Krenmayer	Id.	480 "	"	Idem.
" "	Trepagne.	Id.	"	408 "	Idem.
1830.					
8 déc., n° 7604.	Mallefait	Caporal	"	500 "	
1831.					
2 mars, n° 7650.	Freuler.	Id.	560 "	"	
" "	Dedonder	Id.	560 "	"	
" "	Anthoine	Id.	"	419 "	
" "	Graaff	Id.	"	458 "	
" "	Dilman.	Brigadier	"	500 "	
" n° 7660.	Vergraght.	Caporal	"	265 "	
4 juin, n° 7718.	Deghelt	Id.	"	426 "	
" "	Coura	Id.	"	240 "	
1850.					
8 déc., n° 7604.	Janssen	Soldat	"	550 "	
" "	Randaxhe.	Id.	"	550 "	
" "	Outrue.	Id.	"	250 "	
" "	Vandebosch	Id.	"	550 "	
" "	Ignacius	Id.	"	458 "	
1851.					
2 mars, n° 7659.	Bouault	Id.	250 "	"	
" "	Vansuyt	Id.	250 "	"	
" "	Pierson	Id.	250 "	"	
" "	List.	Id.	250 "	"	
" "	Coppens	Id.	250 "	"	
" "	Honnay	Id.	250 "	"	
" "	Weber.	Id.	250 "	"	
" "	Coste	Id.	"	550 "	
" "	Deconninck	Id.	"	250 "	
" "	Desmet	Id.	"	255 "	

DATE ET NUMÉRO des ARRÊTÉS.	NOMS.	GRADES.	MONTANT DE LA PENSION		Observations.	
			pour ancienneté.	pour infirmité.		
1851.						
2 mars, n° 7659.	Marchand	Soldat	"	555 "	Il a été reconnu que cet homme avait droit à la pension, lors- qu'il a été congédié en 1850.	
" "	Liste	Id.	"	525 "		
" "	Antoine	Id.	"	525 "		
" n° 7660.	Schepens	Id.	"	200 "		
4 juin, n° 7718.	Heynen	Id.	250 "	"		
" "	Cruye	Id.	"	350 "		
" "	Dobbelaere	Id.	"	350 "		
" "	Carnaey	Id.	"	585 "		
" "	Delpierre	Id.	"	250 "		
" "	Dujardin	Id.	"	350 "		
" "	Flament	Id.	"	555 "		
" "	Carlier	Id.	"	540 "		
" "	Dryancour	Id.	"	550 "		
" "	Demunck	Id.	"	528 "		
" "	Dankers	Id.	"	520 "		
" "	Vreven	Id.	"	528 "		
" "	Manigart	Id.	"	525 "		
" n° 7719.	Clavier	Id.	"	200 "		
10 sept., n° 7857.	Nollet	Id.	"	585 "		
" "	Stellamans	Id.	"	508 "		
" "	Lamis	Id.	"	550 "		
" "	Jeurissen	Id.	"	250 "		
" "	Deleye	Id.	"	550 "		
50 oct., n° 7892.	Deridder	Id.	"	90 "		
TOTAL.			4,160 "	25,850 "		
Ophthalmiques pen- sionnés.						
1851.						
2 mars, n° 7659.	Debouck	Sergent-major	"	400 "	Assimilé au rang de sous-officier.	
" "	De Nys	Sergent-fourrier	"	400 "		
" "	Bonnet	Portier d'hôpital.	"	555 "		
4 juin, n° 7718.	Hebbelinck	Sergent	"	400 "		
10 sept., n° 7857.	Hofman	Maréchal-des-logis	"	600 "		
" "	Bourgeois	Id.	"	555 "		
" "	Van Overstraete	Sergent	"	545 "		
1850.						
8 déc., n° 7604.	Haro	Caporal	"	450 "		
" "	De Coster	Id.	"	500 "		
" "	Amand	Id.	"	585 "		
" "	Vandeburce	Id.	"	397 "		
1851.						
2 mars, n° 7659.	Bonniau	Id.	"	450 "		
4 juin, n° 7718.	Blond	Id.	"	365 "		

DATE ET NUMÉRO des ARRÊTÉS.	NOMS.	GRADES.	MONTANT DE LA PENSION		Observations.
			pour ancienneté.	pour infirmité.	
1831.					
4 juin, n° 7718.	Mauhin	Caporal	"	300 "	
10 sept., n° 7837.	Allossery	Id.	"	365 "	
1830.					
8 déc., n° 7604.	Van Daelen	Soldat	"	250 "	
" "	Nelis	Id.	"	250 "	
2 mars, n° 7850.	Fenasse	Id.	"	375 "	
" "	Couvreux	Id.	"	350 "	
" "	Massart	Id.	"	250 "	
4 juin, n° 7718.	De Pauw	Id.	"	350 "	
" "	Van Carpels	Id.	"	350 "	
" "	Ciroux.	Id.	"	350 "	
" "	Cabo	Id.	"	250 "	
10 sept., n° 7837.	Lison	Id.	"	350 "	
" "	Blomme	Id.	"	350 "	
" "	Vanden Eynde	Id.	"	250 "	
	TOTAL.		"	10,190 "	

RÉCAPITULATION.

Officiers	52,758 "	41,586 "
Sous-officiers et soldats	4,160 "	25,830 "
Id. id. ophthalmiques	"	10,190 "
TOTAL.	56,918 "	77,615 "

Pour ancienneté . . 56,918 "

Pour infirmités . . 77,615 "

TOTAL GÉNÉRAL. fr. 134,533 "

ÉTAT NOMINATIF

Des militaires pensionnés avant 1830, décédés pendant l'année 1851.

N° d'ordre.	NOMS.	GRADES.	MONTANT de LA PENSION.	Observations.
1	Kuntz	•	375 »	Excepté pour quelques officiers, les grades de ces militaires ne sont pas indiqués au grand-livre du Département des Finances.
2	Delbouille	•	212 »	
3	Willems	•	195 »	
4	Marichal	•	157 »	
5	Mortier.	•	104 »	
6	Sioen	•	195 »	
7	Van Dyck	•	235 »	
8	Pierre	•	121 »	
9	Coussaert	•	96 »	
10	Pilet	•	96 »	
11	Vernier.	•	258 »	
12	De Waegenaere	•	140 »	
13	Duymelinoek	•	96 »	
14	Gallez	•	104 »	
15	Bertin	•	191 »	
16	Delattre	•	210 »	
17	Jorissen	•	276 »	
18	Bex	Capitaine	1,251 »	
19	Wauthier	•	140 »	
20	Paridaens	•	280 »	
21	Henomans.	•	288 »	
22	Van Caster.	•	157 »	
23	Vande Broeck.	•	183 »	
24	Owerx	•	445 »	
25	Dewitte.	•	104 »	
26	Joret, veuve Théobalde.	•	417 »	
27	Dupont.	•	157 »	
28	Masson, veuve Vauthier	•	79 »	
29	Ophetveldt.	•	195 »	
30	Mahain.	•	250 »	
31	Quenion	•	157 »	
32	Mercenier	•	195 »	
33	Muskens	•	258 »	
34	Opsomer	•	104 »	
35	Dubrulle	•	183 »	
36	Van Boxelaer	•	157 »	

N ^o ORDRE N	NOMS.	GRADES.	MONTANT de LA PENSION.	Observations.
37	Clippe	"	140 "	
38	Chaereles	"	191 "	
39	Vliegen.	"	157 "	
40	Fierens.	"	117 "	
41	Wuyts	"	104 "	
42	Bonge	"	104 "	
43	Rombeau, veuve Legay.	"	210 "	
44	Peeters	Sous-lieutenant	510 "	
45	Postiaux	"	288 "	
46	Delwicke	"	104 "	
47	De Backer	"	96 "	
48	Erniquin	"	151 "	
49	Hubert	"	104 "	
50	Froigniez	"	174 "	
51	Herremans	"	157 "	
52	Guyot	"	191 "	
53	Manteau	"	193 "	
54	Samyn	"	193 "	
55	Bryon	"	210 "	
56	Duerinck	"	100 "	
57	Floris	"	125 "	
58	Lammens	"	104 "	
59	Depouhon	"	140 "	
60	Nicaise	"	210 "	
61	Chaumont	"	193 "	
62	Donnay	"	104 "	
63	Noclain	"	104 "	
64	Dupuis	"	238 "	
65	De Vleshouwer	"	193 "	
66	Renson	"	288 "	
67	Quinet	"	104 "	
68	Cottans.	"	235 "	
69	Gerain	"	193 "	
70	Joslet	"	288 "	
71	Bouchez	"	104 "	
72	Van Marcke	"	157 "	
73	Bastin	"	111 "	
74	Gislain	"	140 "	
75	Den Haene.	"	140 "	
76	Gistelinck	"	104 "	
77	Smeesters	"	424 "	
78	Dandele	"	276 "	

N° d'ordre.	NOMS.	GRADES.	MONTANT de LA PENSION.	Observations.
79	Derycke	"	104 "	
80	Zinkgraf	1 ^{er} officier de santé . .	2,117 "	
81	Libbrecht	"	98 "	
82	Meunier	"	200 "	
83	Van Cauwenberghé	"	195 "	
84	D'Havé.	"	212 "	
85	Boniver	Major	2,117 "	
86	Marchal	"	254 "	
87	Vandamme	"	170 "	
88	Mineu	Lieutenant	314 "	
89	Vandeweghe	"	157 "	
90	Delaby	"	104 "	
91	Clesse	"	190 "	
	TOTAL		21,734 "	
			78,646 50	Pensions accordées depuis 1830. (Voir l'annexe A.)
	ENSEMBLE.		100,380 50	

ÉTAT NOMINATIF

Des militaires pensionnés depuis 1830, décédés pendant l'année 1851.

N° d'ordre.	NOMS.	GRADES.	MONTANT de LA PENSION.	Observations.
1	Goethals	Lieutenant-général	7.560 »	
2	De Tabor	Général-major	6.000 »	
5	Van Campenhout	Sous-intend. militaire de 1 ^{re} classe.	1.985 »	
4	Delamarck	Major	2.116 »	
5	De Lattre	Capitaine	2.244 »	
6	Van Cortenberghe	Lieutenant	1.200 »	
7	Laurent	Sous-lieutenant	1.050 »	
8	Clays	Id	700 »	
9	Labrique	Directeur-adjoint d'hôpital	500 »	
10	Nypels	Lieutenant-général	7.560 »	
11	Duvivier	Général-major	6 000 »	
12	Colson	Médecin principal	2.500 »	
13	Devicq de Cumptich	Lieutenant-colonel	2.500 »	
14	Brasseur	Major	2,520 »	
15	Deheusch	Id.	2,116 »	
16	Delobel	Capitaine	2,040 »	
17	Schmid	Id.	2,244 »	
18	Flory	Id.	1.700 »	
19	Budelot	Lieutenant	600 »	
20	D'Auband	Id.	720 »	
21	Vanhaeren	Sous-lieutenant	1,200 »	
22	Merkelbagh	Id.	725 »	
23	Thielens	Capitaine	850 »	
24	Berben	Lieutenant	1,324 »	
25	Deffrennes	Caporal	291 »	
26	Sauerland	Sergent	600 »	
27	Richet	Soldat	200 »	
28	Moller	Id.	272 50	
29	Platens	Infirmier	250 »	
30	Baudet	Maréchal-des-logis	400 »	
31	Verplaetse	Soldat	250 »	
32	Cappon	Maréchal-des-logis	600 »	
33	Van Insberghe	Soldat	550 »	
34	Blocman	Id	250 »	
35	Groning	Id.	303 »	
36	De Coninck	Sergent	579 »	
37	Zimmer	Brigadier	101 »	
38	Cnudde	Magasinier d'hôpital	600 »	Jouissait d'une pension de 315 francs, dont 212 fr. à payer par la Hollande.
39	Rooms	Caporal	365 »	

N° D'ORDRE.	NOMS.	GRADES.	MONTANT de LA PENSION.	Observations.
40	Merkelbag	Soldat	250 »	
41	Moniket	Id.	550 »	
42	Wilmet.	Id.	550 »	
43	Thibaut.	Sergent	561 »	
44	Coste	Soldat	550 »	
45	Desquenue.	Sergent.	600 »	
46	Sermertens.	Infirmier	210 »	
47	Bodart	Sergent.	480 »	
48	Geerling	Adjudant-sous-officier	750 »	
49	Paulus	Infirmier	250 »	
50	Flick	Soldat	575 »	
51	Gendebien	Id.	575 »	
52	Vander Beken.	Id.	575 »	
53	Drouguet	Id.	575 »	
54	Masseaux	Id.	575 »	
55	Grignard	Id.	250 »	
56	Lemaire	Id.	575 »	
57	Broeckx	Id.	575 »	
58	Jantrain	Id.	575 »	
59	Gerlaxhe	Id.	575 »	
60	Vanhecke	Cuisinier d'hôpital	520 »	
61	Bernaert	Soldat	550 »	
62	Mary	Id.	550 »	
63	Toubeau	Id.	585 »	
64	Lenders	Id.	558 »	
65	Kerkvoorde	Id.	438 »	
66	Charlier	Maréchal-des-logis-chef armurier	504 »	
67	Ditzenbacher	Soldat	250 »	
68	Schneider	Id.	200 »	
69	Florkin.	Id.	550 »	
70	Strauss.	Sergent armurier.	552 »	
71	Schereel	Soldat	550 »	
72	Fransen	Id.	575 »	
73	Palders, veuve Letellier.	Veuve de sous-lieutenant	425 »	
74	Janssens	Soldat	550 »	
75	Van Uytvanck.	Id.	575 »	
76	Grandjean.	Id.	575 »	
77	Leclercq.	Id.	550 »	
78	Mollen	Sergent-major	600 »	
79	De Groodt	Brigadier	560 »	
TOTAL.			78,646 50	
			21,734 »	Anciennes pensions. (Voir l'annexe B.)
ENSEMBLE, fr.			100,580 50	